

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42133

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 2548 de M. Saulignac

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au regard »

les mots :

« en considération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère profondément inégalitaire de cette réforme qui va appauvrir des pans entiers de la population.